



## Communiqué de presse

Date: 15.07.2021

---

### **La compagnie d'autocars à nouveau interceptée pour pratique de cabotage**

**Les collaborateurs et les collaboratrices de l'Administration fédérale des douanes (AFD) ont interpellé au début du mois le chauffeur d'une compagnie d'autocars portugaise qui pratiquait un transport interne entre l'aéroport de Genève et Zermatt. La compagnie était impliquée dans des faits similaires en 2018 déjà. L'autocar a été séquestré et la compagnie devra s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée et de droits de douane. Une amende pourra également être infligée pour le transport interne.**

Dans la matinée du dimanche 4 juillet dernier, lors d'une patrouille mobile sur l'autoroute A1 entre Genève et Nyon, les collaborateurs et les collaboratrices de l'AFD ont procédé au contrôle d'un autocar immatriculé au Portugal et de ses passagers sur l'aire de repos de Pierre-Féline, à Crans-près-Céligny. Conduit par un chauffeur portugais, âgé de 47 ans et domicilié en Suisse, l'autocar avait embarqué des voyageurs à l'aéroport de Genève et se rendait à Zermatt. Le conducteur ne s'était pas non seulement acquitté de la redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds (RPLF) mais, effectuant un transport intérieur en Suisse au volant d'un véhicule immatriculé à l'étranger, il contrevenait aussi à la Loi sur les douanes en pratiquant du cabotage. Le véhicule a été saisi comme gage douanier en vue du paiement des droits de douane et de la TVA. Une amende pourra être envisagée pour de telles infractions. Les voyageurs débarqués au poste de douane de Chavannes-de-Bogis ont dû continuer leur voyage avec une autre compagnie.

Des contrôles plus approfondis menés par le personnel de l'antifraude douanière de l'AFD ont par la suite montré que la compagnie d'autocar portugaise était déjà été connue pour un cas similaire en 2018. En effet, lors d'un contrôle du trafic poids-lourds, la police cantonale d'Obwald avait découvert que le chauffeur, un Portugais de 42 ans, domicilié au Portugal, avait effectué lui aussi un transport interne entre l'aéroport de Zurich et Lucerne, où plusieurs passagers avaient été débarqués. L'autocar avait poursuivi son voyage par la suite vers Milan. L'autocar avait également été séquestré par l'AFD dans l'attente que les redevances dues pour le dédouanement soient versées. La compagnie ayant pratiqué ce transport interne avait

Communiqué de presse

alors recouru contre la décision de l'AFD d'assujettir son véhicule aux droits de douane et à la TVA. Le Tribunal administratif fédéral a rendu un jugement favorable à l'AFD l'année passée. Pour ce premier cas, la compagnie est encore redevable de plusieurs dizaines de milliers de francs entre droits de douane et TVA.

### **Sécurité globale à la frontière**

Le contrôle des marchandises, des personnes et des moyens de transport en fonction de la situation et des risques fait partie du mandat de l'AFD. Celle-ci se trouve actuellement en phase de transformation pour devenir le futur Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). Cette transformation débouchera sur la création d'un nouveau profil professionnel. À l'avenir, l'AFD sera encore mieux en mesure d'assurer une sécurité globale pour la population, l'économie et l'État à la frontière.

**Légende:** L'autocar a été retenu comme gage douanier. (AFD)

**Renseignements:** Donatella Del Vecchio, porte-parole pour la Suisse romande  
058 462 67 43, medien@ezv.admin.ch